



Groupement des Artisans
Boulangers Pâtissiers
du Vaucluse

Adhérer à notre Groupement départemental

En France, près de **33 000 artisans boulangers-pâtissiers** ont à cœur de proposer, grâce à leur savoir-faire, des produits de qualité. Un **chiffre d'affaires annuel de 11 milliards d'euros**, une production de **6 milliards de baguettes chaque année** ainsi qu'un nombre de **180 000 actifs** font de la boulangerie-pâtisserie artisanale un secteur dynamique et durable. Pour rassembler les artisans et unifier le secteur, des structures stables et compétentes sont nécessaires.

La Confédération Nationale de la Boulangerie-Pâtisserie Française fédère **les 94 groupements professionnels départementaux** et les **13 groupements professionnels interdépartementaux** répartis sur l'ensemble du territoire. L'adhésion à un groupement professionnel offre de nombreux avantages qui facilitent le quotidien des artisans boulangers-pâtissiers et les guident dans le développement de leur activité.

Vous aider, vous assister, vous conseiller, vous renseigner, vous représenter, vous défendre et promouvoir la profession : autant de missions pour vous accompagner dans votre quotidien d'artisan boulanger-pâtissier. Votre adhésion accroît notre représentativité. **Rejoignez-nous !**

Défendre la profession

Au sein d'un groupement professionnel, la profession d'artisan boulanger-pâtissier est représentée auprès des instances locales, régionales et nationales (CNBPF, CGAD, U2P...) mais également auprès des institutions publiques et parapubliques (URSSAF, CTSP, PRUD'HOMMES, CMAR...).

Votre adhésion garantit la **défense de vos droits et de vos obligations**.

Appartenir à un groupement professionnel c'est rejoindre une structure qui défend vos intérêts qu'ils soient économiques, matériels ou moraux.

Un personnel à disposition pour répondre à vos demandes, et vous conseiller et vous assister en cas de litiges.

Être informé

Le groupement professionnel vous tient informé des évolutions du secteur, continuellement en mutation. Pour vous renseigner au mieux, **des informations et des conseils personnalisés** en matière sociale, juridique, économique, fiscale, de communication vous sont fournis. Des documents obligatoires vous sont également transmis.

Valoriser le métier

Vous aurez l'opportunité de **participer** à des **salons, des forums et concours** (Meilleurs Jeunes Boulangers, Meilleure Baguette de Tradition, Trophée des Talents de la vente...) pour mettre à l'honneur l'artisanat français et **valoriser l'image de la profession**.

Devenir Boulanger de France

La marque « **Boulangier de France** » lancée par la Confédération Nationale de la Boulangerie-Pâtisserie Française s'accompagne d'une **charte de qualité** avec pour objectif de **devenir le code de référence de la profession**. Ce document décrit une série d'engagements pour les artisans Boulangers de France en matière de fabrication artisanale, de choix des matières premières, d'hygiène et de qualité, de proximité avec les clients. Rejoindre un groupement c'est également pouvoir déposer une demande d'adhésion « Boulangier de France », et ce à un **tarif préférentiel**.



En résumé, adhérer à un groupement professionnel c'est l'assurance d'un **avenir professionnel plus sûr !**

Plus nous serons nombreux, plus nous serons forts dans la promotion de notre métier et de nos valeurs.



Groupement des Artisans
Boulangers Pâtisiers
du Vaucluse

BULLETIN D'ADHESION ANNÉE 2026

Civilité ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom

Prénom

Dénomination de l'entreprise

Adresse

Code Postal Ville

Tél Portable

Adresse email

N°SIREN Code NAF

Jour de fermeture :

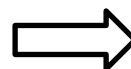
Forme juridique de l'établissement :

☐ SA ☐ SARL ☐ EURL ☐ Nom propre ☐ Autre précisez

.....

Nombre de salariés (hors apprentis) :

Nombre d'apprentis :



L'adhésion au Groupement est valable un an à compter de sa date de souscription.

☐ J'accepte d'adhérer au Groupement des Artisans Boulanger Pâtisiers du Vaucluse pour un montant de cotisation de € pour 1 année

Nombre de salariés	Tarif annuel	Tarif mensuel
Première adhésion	240 € / an	20€ / mois
De 0 à 4 salariés*	240 € / an	20€ / mois
De 5 à + salariés*	480 € / an	40€ / mois

*Apprenti = salarié

Je souhaite m'abonner au journal Les Nouvelles de la Boulangerie-Pâtisserie

Au tarif annuel de : 3 4 €

☐ Oui ☐ Non

Soit un TOTAL GLOBAL de : €

Type de règlement :

- ☐ En **1 ou 4** chèque(s) (à encaisser au 31/01 – 31/03 – 31/05 – 31/07) à l'ordre du Groupement des Artisans Boulangers Pâtisiers du Vaucluse
- ☐ Par virement sur le compte du Groupement IBAN : **FR76 1460 7000 6836 0138 0621 111**

En cotisant au Groupement des Artisans Boulangers Pâtisiers du Vaucluse, en application de la loi RGPD du 25 mai 2018, je bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de mes données personnelles. Si je souhaite exercer ces droits, je peux m'adresser par écrit au Groupement.

J'autorise le Groupement et ses représentants et toutes personnes agissant sous son autorité, à publier sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram...) toutes les photographies et vidéos concernant mon entreprise, mon personnel et moi-même dans le cadre des activités du Groupement, durant toute la période de mon adhésion, et au-delà, quels que soient le lieu et l'horaire.

☐ Oui ☐ Non

Date :

Cachet et signature de l'entreprise